

**LE PROCÈS - VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE
PILOTAGE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES EN GUINÉE
DU 10 SEPTEMBRE 2019**

I- INTRODUCTION

Le Mardi 10 Septembre 2019 à 10h, une réunion du comité de pilotage s'est tenue dans la salle de conférence du Ministère des Mines et de la Géologie sous la présidence de **Monsieur Mamadouba SYLLA** Vice- Président dudit comité.

L'Ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- 1- Adoption du Procès-verbal de la réunion du 22 Août 2019 ;
- 2 – Communication de la délégation du Secrétariat International sur :
 - La Norme ITIE 2019,
 - Le code de conduite de l'ITIE et
 - Les propositions de mise à jour du plan de Travail ITIE 2020
- 3- Divers.

II- DEROULEMENT

Mr Mamadou DIABY : Bonjour tout le monde et je vous présente **Mr Mamadouba SYLLA** le nouveau Vice- Président du Comité de Pilotage. En votre nom je lui souhaite la bienvenue dans la grande famille ITIE. Je lui passe la parole pour l'ouverture de séance.

Mr Mamadouba SYLLA : Merci bien, et bonjour tout le monde. Je suis très heureux d'être parmi vous pour la première fois. Je préside la présente séance en l'absence du Président du Comité de Pilotage. Je souhaite la bienvenue à la mission du Secrétariat International, et fait la lecture de l'ordre du jour qui doit être adopté. Et à l'unanimité, il a été approuvé.

" Ordre du Jour adopté"

Les membres autour de la table se sont présentés au nouveau Vice – Président.

Point 1 : Adoption du Procès-verbal de la réunion du 22 Août 2019.

L'adoption est reportée à une autre séance à défaut de diffusion, à temps du projet de Procès-verbal.

Point 2 : Communication de la délégation du Secrétariat International.

Mme Gisela GRANADO : Merci tout le monde, je suis parmi vous à nouveau. Nous sommes ici dans le cadre d'une mission de soutien, de formation et de suivi.

En terme de soutien, nous avons eu des rencontres avec les parties prenantes, le Collège des Entreprises, la Société civile etc... pour apprendre des préoccupations, les priorités, et de partager dans la mesure du possible des exemples d'autre pays mettant en œuvre ITIE.

En terme de formation, sur la Norme ITIE 2019. Une nouvelle Norme a été adoptée à Paris en Juin, cette année, nous allons vous parler de certains changements par rapport à cette Norme.

La Guinée a été validé en 2019 et puis elle se prépare pour sa prochaine validation le 20 Novembre 2020, donc allons parler des mesures correctives vis-à-vis de cette validation, les progrès accomplis et ce qui reste à faire.

Point 2-1 : Les changements avec la Norme ITIE 2019

A ce niveau, nous avons des nouvelles exigences et des nouvelles attentes.

- Les nouvelles exigences : elles se subdivisent en quatre exigences :
- **Exigences 1 : le suivi par le groupe multipartite**

- Engagement de l'État
- l'Engagement des entreprises,
- l'engagement de la société civile
- le groupe multipartite.

La Guinée a commencé à mettre en œuvre ITIE en AVRIL 2005, plus de 10 ans, il a élaboré 13 Rapports. ITIE. Elle a connu beaucoup de progrès en ce qui concerne la transparence sur les revenus. L'ITIE s'intéresse à toute la chaîne de valeurs (la production, le revenu, les impacts de ces revenus sur la communauté) etc...

ITIE doit encourager les entités déclarantes (le Gouvernement, les entreprises) à publier des informations à travers leurs sites Web, des logiciels). La mission de l'ITIE va au-delà de la collecte des données, il doit aussi les analyser.

Nous avons des Rapports ITIE qui ne sont pas forcément des chiffres actuels dans le secteur minier, ITIE doit enregistrer des chiffres de manière rapide, fiable et routinière (de façon évolutive). Nous encourageons les sociétés, à publier les états financiers annuels qui contiennent certaines informations par rapport au paiement, dépenses fiscales et qui pourrait nous aider à nous tourner vers l'analyse des données au lieu de la collecte des données.

La réconciliation n'est pas l'unique méthode de fiabilisation de l'information, il y a d'autres méthodes qui peuvent assurer la qualité de collecte des données de

l'ITIE comme l'audit, les échenillages. Des pays comme l'Australie, la Norvège sont des exemples à prendre en compte.

Mr Mamadou Bady BALDE : Les progrès réalisés par l'ITIE-GUINEE, sont notamment au niveau du CPDM (le cadastre minier), et la SOGUIPAMI (la publication des informations sur son site web).

Notre d'appui s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités des différentes structures, fournir des informations, consolider et gérer ces informations de façon continue. Avoir une plateforme de divulgation, travailler de façon rationnelle et complémentaire avec des projets comme la GIZ, PLATE FORME DIGITAL FUSION, et le Contenu local.

Le Comité de Pilotage par le biais de son Secrétariat Exécutif doit s'imprégner de l'évolution de ces projets et donner un coup d'accélérateur en termes de partage dans les différentes structures.

En terme de disponibilité de l'information, dire que ces plateformes sont en consultation avec l'ITIE. Encourager les acteurs concernés à la disponibilité de l'information.

Mme Gisela GRANADO : passe en revue les Exigences

- **L'Exigence 1-1 : Des Déclarations par Projet**

Elle a pris l'exemple sur le Secrétariat Exécutif national de son pays, le secrétariat se battait pour diffuser des informations intéressantes sur les entreprises et leurs revenus.

Dans le Rapport ITIE 2017, il n'y a aucune mention de déclaration de projet. Donc je demande au comité de pilotage d'intégrer cette partie dans le prochain rapport.

- **L'Exigence 1-2 : La Transparence des Contrats.**

La Guinée est en avance dans ce sens, il faut intégrer dans le prochain Rapport un plan de divulgation des contrats, le plan d'action, le plan de travail, avoir une description des contrats existants.

Mr Aboubacar Kagbè TOURE : Qu'est-ce que vous appelez Contrat ?

Mr Mamadou Bady BALDE : le Contrat par définition est toute licence, concession, accord de partage de production autre accord conclu avec le gouvernement en fixant les conditions d'exploitation des ressources pétrolières, gazières et minières. En résumé les « Contrats Miniers ».

Le plus important, c'est de faire le suivi des contrats publiés.

- **L'Exigence 1-3 : Entreprise d'État**

Les entreprises appartenant à l'État ont du mal à se conformer à la normalité. Nous avons aussi la représentativité de l'État dans les entreprises. Avoir une vérification des états financiers de ces entreprises, ou de leurs filiales.

- **L'Exigence 1-4 : La Vente des Minerais**

Publier le volume du minerai vendu, la valeur et le prix. Avoir un niveau de désagrégation suffisamment détaillé. Le Comité de pilotage doit regarder en profondeur la clause de l'exigence 4.2 et voir dans quelle mesure elle s'applique.

La mission est disposée à aider le comité dans le cadre de l'élaboration des formulaires de déclaration.

Mr Aboubacar Kagbè TOURE : Généralement le prix de vente des minerais est fixé par les entreprises, l'État est actionnaire, mais les prix sont connus à l'avance.

Mr Mamadou Bady BALDE : Notre inquiétude, c'est d'avoir la transparence sur la valeur exportée. La valorisation des minerais de la même manière par les entreprises.

Mr Mousa Iboun CONTE : La question posée par **Mr Aboubacar Kagbè TOURE** est pertinente, nous avons des difficultés d'appréhension du prix réel (d'autres Sociétés vendent au port et d'autres à l'Échelle Internationale).

La GIZ joue un rôle important dans la formation des cadres à la Douane, aux Impôts et d'autres secteurs. La maîtrise de prix de transfert et de la reconstitution des bases dans le secteur minier.

ITIE, avec l'appui des autres structures doit aider l'administration dans la maîtrise des flux, prendre des dispositions des données fiables permettant de donner des informations à ses entreprises qui sont super équipées et super outillées.

Mr Mamadou Bady BALDE : Prend bonne note de ces recommandations, la norme décrit des situations générales au niveau international, j'invite le comité de pilotage à mettre en place une commission pour faire l'étude des exigences de la norme de façon détaillée tout en l'adaptant au contexte guinéen.

Inviter les acteurs à tous les niveaux qui font le suivi, de la production, et de l'exportation, les insérer dans le travail pour cerner la problématique et s'assurer qu'on utilise l'espace ITIE.

Utiliser un espace critique pour ramener ses acteurs à voir leurs faiblesses, les failles tout en les outillant par la formation, la suggestion, et l'amendement pour résoudre ce problème.

L'accès au niveau de ces structures qui font la commercialisation est nécessaire et il faut prendre connaissance des outils actuels de suivi.

Il est important de s'assurer que toutes les entreprises sont redevables de la même manière.

Mr Hervé LADO : Parle des processus d'Appel d'Offre.

La détermination des prix réels de vente de Bauxite. Il y a des pratiques en Guinée qui suscitent de très grandes réflexions.

Mme Gisela GRANADO : ITIE reste un outil de diagnostic dans la transparence dans le secteur minier.

- **L'Exigence 1-5 : sur le Genre**

La norme ITIE 2019 parle de l'esprit du Genre qui est une exigence. Examiner l'équilibre entre l'homme et la femme, la contribution des femmes à l'économie, l'accès à l'information par les femmes.

Mr Mamadou Bady BALDE : Parle du nouveau slogan en Guinée « Rajeunissement et féminisation » et pensez- vous que les femmes sont capables d'occuper des postes de prise de décision ?

Mme Hawa Camille CAMARA : Il y a des femmes qui peuvent mieux faire que les hommes, si elles sont promues à des postes de prise de décision.

Mr Sékou Oumar Ly DIALLO : Les femmes doivent mériter ces postes.

Mr Thierno Shita DAILLO : Ce problème doit venir naturellement.

Mr Mohamed Sikhé CAMARA : il faut passer par des règles légales pour nous permettre d'adopter ce modèle, des pays comme le Sénégal, le Rwanda ont dépassé ce stade.

Mr Aboubacar KOUROUMA : Encourager les femmes à s'intéresser à des domaines pratiques, à aller vers d'autres secteurs.

Mr Mamadou DIABY : signale la mise en place d'un groupe de femme au Ministère des Mines pour promouvoir l'égalité entre homme et femme.

Mr Mamadou SYLLA : L'appréciation de cette idée dépend du secteur d'activité, il y a des secteurs comme la santé, l'éducation, elles sont nombreuses à ce niveau.

Encourager les femmes à aller vers d'autres secteurs.

Au niveau des prises de décision, il faut beaucoup d'effort de la part du Gouvernement, pour faire leur promotion.

Mr Hervé LADO : Parle de la gestion des Quota et d'un manque volonté politique.

Mr Mamadou Bady BALDE : Avoir des politiques actives (les Sensibiliser, les inclure et les ramener à participer aux prises de décisions).

Changer les pratiques anciennes (les femmes ne sont pas une dépendance mais plutôt une source).

Le comité doit avoir une stratégie d'inclusion très systématique pour rajeunir et féminiser. Inviter plusieurs personnes comme observateurs qu'ils comprennent et apprennent pour préparer la relève.

Mr Mamadou DIABY : Les portes de l'ITIE sont ouvertes à tout le monde et parti clairement aux femmes.

Mr Mamadou Bady BALDE : L'Exigence 1-6 : Déclaration sur les Aspects Environnementaux

Nous avons les paiements sociaux, la relocalisation de la population dans le cadre de l'exonération, la pénalité.

Mme Gisela GRANADO : l'impact de l'ITIE en Guinée.

Mr Abdoulaye SOUMAH : Des reformes sont engagés : Au niveau du contenu local et au niveau des communautés.

Certaines régies financières n'avaient pas de logiciel, tout se faisait par Excel, ITIE a engagé des démarches pour que certaines régies financières soient dotées des logiciels et que des gestionnaires comptables soient nommés au niveau des communautés locales.

Mme Gisela GRANADO : Utiliser les rapports d'avancement annuel pour capter l'impact ITIE. Je suis très déçue du contenu des rapports précédents qui ne ressort et aucune information en termes d'impact dans le système gouvernemental. Treize Rapports ITIE Guinée pas d'impact, reconsidéré cette notion d'impact et évaluer ce que vous faites au sein du comité multipartite.

Je vous signale la suppression de l'exigence de publication du Rapport d'avancement avant le 1^{er} juillet de chaque année.

Mr Mamadouba SYLLA : Met à la connaissance des uns et des autres les progrès réalisés par le Ministère de l'Économie et des Finances, ainsi que celui du Budget au niveau des régies. Il y a une réforme absolue qui s'est engagée au niveau des recettes dans leur sécurisation, l'informatisation est en train d'être presque généralisée. La délégation du Fonds Monétaire est là pour l'informatisation de

toutes les chaînes de recette aussi, au niveau des communautés, les statistiques vont être disponibles.

Mr Mamadou Bady BALDE : recommande de lire la norme avec une approche beaucoup plus volontariste pas minimaliste.

L'Exigence 2 : Cadre légal et institutionnel, octroi des licences et des contrats.

- Cadre juridique et fiscalité
- Octroi des licences et des contrats
- Contrats

L'Exigence 2-1 Octroi des licences

Le choix des procédures d'octroi des licences ou le critère d'évaluation doit être publié. Cette procédure d'octroi a causé beaucoup de problèmes dans le passé en Guinée. Il y a du travail à faire pour regagner la confiance des partenaires de développement.

Mr Aboubacar Kagbè TOURE : Ne revenez pas sur le passé, maintenons-nous sur les progrès actuels.

Mr Mamadou Bady BALDE : Je ne remets pas en cause les acquis, mais je vous pousse à valoriser ces acquis et à changer cette perception.

Mr Aboubacar Kagbè TOURE : Il n'y a pas une société qui remet en cause la procédure actuelle.

Mr Thierno Shita DIALLO : Parle de La modernisation du cadastre minier.

Mr Mamadou Bady BALDE : Demande s'il y a une mine qui est développée par les Guinéens.

Mr Aboubacar kagbè TOURE : GDM est une mine exploitée par les Guinéens.

Mr Thierno shita DIALLO : Guiter Mining qui exploite le diamant

Mr Mamadou Bady BALDE : Changer les pratiques anciennes et communiquer ce changement.

Mr Aboubacar Kagbè TOURE : Maintenir la cadence, faire une distinction entre ce qui existe et ce qu'il faut faire.

Mr Kadiata Mory KEITA : Ce sont des pratiques révolues, qui n'existent plus. Cela a été mentionné dans le dernier rapport de l'ITIE.

Mr Mamadou DIABY : Ce sont les derniers évènements avec BCGR, qui fait surface, mais qui ne reflète pas la situation actuelle. Comme le dit Mr le Ministre

des Mines il faut « enlever les anciennes lunettes pour porter les nouvelles lunettes pour voir mieux la situation actuelle en Guinée ».

Mr Moussa Iboun CONTE : Beaucoup d'effort sont en cours, 95% des sociétés sont en phase d'exploitation. Grâce à ITIE, il y a une traçabilité dans la pratique minière. Si nous nous prenons l'aspect environnementaux, il y a beaucoup de textes d'application pour la mise en œuvre du Code Miniers avec la plaidoirie de la Société Civile, ces textes sont rendus publics (Art 144 du code). Et l'Article 155 du code des collectivités, des projets sont entrepris mais il y a un déficit de communication.

Mr Mamadou Bady BALDE : et l'Exigence 3 Exploration et Production
L'ITIE exige la divulgation d'informations liées à l'exportation et à la production permettant aux parties de comprendre le potentiel du secteur.

La divulgation ponctuelle

- **L'Exigence 4 : La collecte des revenus**

4- 1 Divulgation exhaustive des taxes et des revenus

Revenus des ventes des parts de production de l'État et ou autres revenus perçus en nature.

Mme Gisela GRANADO : la Norme met autant d'accent sur l'aspect 7.2/ 7.9

L'engagement de l'État et de la société civile. La mesure collective liée à la validation, elle part d'une exigence mais aussi de l'esprit de l'exigence.

Mr Abdoulaye SOUMAH : Qu'entendez-vous par Exigence et l'esprit de l'exigence ?

Mr Mamadou Bady BALDE : Il y a deux critères, le premier le validateur doit vérifier que tous les aspects de l'exigence ont été mis en œuvre par le pays concerné.

Et le deuxième, vérifier si l'objectif visé par les exigences est atteint (c'est là l'esprit d'exigence).

Mme Gisela GRANADO : la Guinée devrait s'assurer que les critères techniques et financiers dans l'octroi des licences soient publiés.

Mr Mamadou Bady BALDE : L'échantillonnage cité est présenté comme une méthode de bonne pratique.

Mme Gisela GRANADO : Lors de la dernière validation, la Guinée n'a pas été validée sur cette question de propriété réelle étant entendu que ce n'était pas encore une exigence. Dans la mesure du possible, les informations concernant la propriété effective devront être intégrées dans la documentation à déposer par les

entreprises auprès des régulateurs des sociétés ; des administrations boursières ou des organismes chargés de l'octroi de licences dans le secteur extractif. Si ces informations sont déjà publiques, le Rapport ITIE devra indiquer de la manière d'y accéder.

Donc redoubler d'effort, poursuivre de manière très active la publication en vue de collecter le maximum d'information sur la propriété effective d'ici 2020.

Mr Mamadou Bady BALDE : La Guinée est en retard à ce niveau ; beaucoup de pays de la sous-région comme la RDC, le TOGO publient des informations sur la propriété effective.

Mr Hervé LADO : Parle des efforts fournis par l'ITIE-GUINEE dans la sensibilisation des structures sur la divulgation des informations sur les propriétés légales et sur les sous-traitants.

Mr Mamadou Bady BALDE : Salue le fait que les sous- traitants soient inclus dans le rapport.

Faire le suivi et l'analyse des données collectées.

Mr Abdoulaye SOUMAH : Demande ces formulaires à la mission pour les envoyer aux sociétés.

Mr Mamadou Bady BALDE : **Exigence 4- 2 Fourniture d'infrastructure et Accord de Troc**

Tous types de projet ou accord afférent à la fourniture de biens et services (y compris d'éventuel prêt, subventions ou travaux d'infrastructure par les sociétés minières) en échange partiel ou total de concessions, de minerai, de gaz pour la livraison physique de telles matières premières sont qualifiés de troc.

Mr Mamadou DIABY : il faut revenir sur ce problème de troc pour qu'on se comprenne bien.

Mr Kadiata Mory KEITA : La norme 4.3, le troc ici ; n'est pas dit mais il est pensé. Il prend comme exemple l'ANAIM. Ce n'est pas du troc

Mr Aboubacar Kagbè TOURE : L'utilisation des chemins de fer par les sociétés pour le transport des minerais ensuite par la population. Dans quel cadre peut-on placer ce genre d'infrastructure ?

Rétenez que la notion de troc est un modèle révolu.

Mr Thierno Shita DIALLO : Il n'y a pas de Mine sans infrastructure, et c'est généralement consigné dans les conventions surtout s'il s'agit de gros investissements.

Mr Sekou Oumar Ly DIALLO : Quelle qualification peut-on donner à la route faite par CBG Sangaredi- Boké ?

Mr Mamadou Bady BALDE : si la CBG construit cette route pour son propre usage donc c'est une infrastructure de production.

Mr Hervé LADO : Un exemple d'accord de troc, Accord entre la Chine et la Guinée « Chalco », « CPI », « Chinalco » remboursable en 2036.

Mr Ismaël Falla NABE : La route Sangarédi- Boké (c'est le contrat de Santullo), le Rpport ITIE 2010-2011 a fait cas de cela. Il y a eu des financements.

Le Comité de Pilotage a approché les autorités compétentes pour avoir la copie signée de l'accord avec la Chine. Il ne s'agit pas de troc.

L'accord est très clair la dessus.

Mr Aboubacar KOUROUMA : Répond à la problématique soulevée par Mr Hervé, il dit que cet accord n'est pas un accord de troc, mais plutôt un prêt remboursable jusqu' à 2036 et le remboursement se fera sur les recettes minières.

Mr Mamadou Bady BALDE : Enlever le mot « Troc » c'est une erreur faite par la norme.

Mme Gisela GRANADO : Paiements Infranationaux

A ce niveau, nous avons les dépenses quasi fiscales il est important de tenir compte, le niveau de désagrégation, de la ponctualité des données, la qualité des données et l'assurance de la qualité.

Le Secrétariat Exécutif doit mettre en place ses mesures correctives, tenir compte des exigences précitées telles que. La transparence des entreprises, d'ici la prochaine validation.

Mr Mamadou SYLLA : Je félicite l'atmosphère surtout qui a prévalu dans le cadre des travaux. Nous avons constaté avec intérêt l'intervention de la mission et surtout la problématique exposée, problématique liée à la transparence, à la bonne gouvernance dans le secteur minier. Comme vous l'avez constaté toutes les administrations ici présentent, toutes les structures ont exprimé leurs préoccupations par rapport à la transparence qui doit être affichée par le gouvernement, le bénéficiaire par rapport au développement du secteur minier, qui est le levier pour le développement du secteur agricole, secteur prioritaire pour le développement de l'économie guinéenne.

L'ensemble des sujets doivent être approfondis à travers les commissions de travail, comme proposé par la mission surtout les parties non touchées pendant ce débat doivent être examinés et contenues dans le prochain rapport.

Je Félicite la qualité du travail, la maîtrise de la présentation. Je remercie les participants et je les invite à maintenir la même allure pour le bénéfice du gouvernement et de la population guinéenne, sur ce je vous remercie et déclare clos les différents travaux.

III- Conclusion

Au terme des travaux, le comité est parvenu aux conclusions suivantes :

- Le comité a reporté l'approbation du procès-verbal de sa réunion du 22 août 2019 à une autre séance.
- Le comité a suivi avec intérêt la communication de la délégation du secrétariat international de l'ITIE sur la Norme ITIE 2019. Il a pris bonne note de la nécessité de mettre en place les mesures correctives et veiller à l'application des nouvelles exigences précitées d'ici sa prochaine validation.

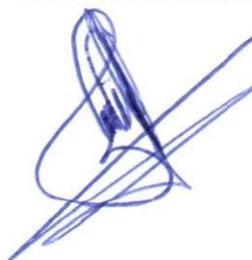
Séance levée à 12 Heures

Le Rapporteur



Mr Mamadou DIABY

Le Vice-Président



Mr Mamadouba SYLLA